

ARRETE COLLECTIF

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté rectoral du 14/09/2020 portant délégation de signature au Directeur académique des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles;

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION		Avantage Spécifique d'Anciennete
	PATRONYMIQUE DATE DE NAISSANCE			Echelon	Date d'effet	
MM CHAUCHAT		VIVIANE	0420693A E.P.A. BEAULIEU LA TOUR PRI 20 RUE HENRI DUNANT 42000 ST ETIENNE	05	01/09/2021	
	30/07/1961					
M. MARTIN-CALLE		PIERRE	0421762M E.E.A. ESTIALLET PRIMAIRE RUE DE LA BLANCHISSERIE 42600 MONTBRISON	05	01/09/2021	
	19/06/1963					
M. VERILHAC		JEAN LUC	0422139X E.E.PU MONGE 7 RUE GASPARD MONGE 42100 ST ETIENNE	05	01/09/2021	
	28/01/1961					
M. LAVIAL		YVES	0421794X E.P.PU CENTRE 2 PRIMAIRE 14 RUE CLAUDIUS BUARD 42100 ST ETIENNE	05	01/09/2021	
	20/03/1960					

ARRETE COLLECTIF

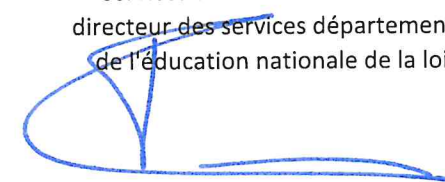
NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION	Avantage Specificque d'Anciennete
	PATRONYMIQUE			Echelon	Date d'effet
	DATE DE NAISSANCE				
M. AUBIGNAT		ROLAND	0420574W E.E.PU FAURIEL ELEMENTAIRE		
			16 COURS FAURIEL	05	01/09/2021
	29/09/1959		42100 ST ETIENNE		

Nombre total d'agents : 5

Fait à SAINT - ETIENNE, le 08/11/2021

Le Directeur Académique

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des
services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Loire



Dominique Poggioli